



LA FINANCE ISLAMIQUE AU MAGHREB, Paris le 26 novembre 2008

Je ferais le point dans le cadre de ma présentation sur l'état des lieux de la Finance Islamique au Maghreb, ainsi que sur les perspectives de son développement.

Dans un marché de 83 millions d'habitants avec à fin 2007, un PIB cumulé de plus de 303 milliards de dollars, soit environ 3 650 de dollars par habitant en moyenne, la finance islamique s'est très peu développée dans les pays du Maghreb.

En effet, les expériences en matière de la Finance islamique restent assez timides :

- En Tunisie, il n'y a pour le moment qu'une seule banque islamique active sur la place financière offshore depuis 1983, la BBST Bank (Beit Ettamouil Essaoudi Ettounsi Bank).

En février 2007, une loi a été votée, dans ce pays, autorisant la création d'une institution islamique internationale en collaboration avec la BID (Banque islamique de développement) chargée de financer et de promouvoir le commerce entre les pays arabes et plus particulièrement entre les pays du Maghreb et du Machrek.

- En Algérie, la finance islamique s'exerce depuis 1991 à travers la banque Al Baraka d'Algérie (banque à capitaux mixtes, détenue à 50% par des fonds publics plus précisément ceux de l'ex-banque publique de l'Agriculture et du développement rural et à 50 % par des fonds privés du groupe saoudien Dallah Al Baraka).

Depuis 2002, la banque s'est redéployée sur de nouveaux segments de marchés (les particuliers et les professionnels).

En 2006, les autorités monétaires algériennes ont accordé un agrément à la banque islamique émiratie Essalam.

- Au Maroc, dans la perspective de développer la Finance Islamique, la banque centrale a commencé par adhérer, en 2006, à l'International Financial Services Board (IFSB).

En septembre 2007, Bank Al-Maghrib a permis l'offre de trois produits conformes à la charia à savoir les produits Ijara, Moucharaka et Mourabaha et ce, dans l'objectif notamment :

- ◆ d'élargir et de diversifier la gamme de services bancaires;
- ◆ de répondre aux attentes de certaines catégories de la population;
- ◆ et de contribuer à une meilleure bancarisation de l'économie.

La présence limitée de la Finance islamique au Maghreb peut être expliquée notamment par les facteurs ci-après :

1- Facteur religieux : l'interprétation moins conservatrice de la loi islamique en Afrique du Nord.

En revanche, un grand nombre d'autorités religieuses dans la région du Golfe ont souligné la nature illicite du taux d'intérêt appliqué aux crédits bancaires.

La clientèle bancaire du Maghreb n'a pas démontré par le passé une réelle réticence en ce qui concerne le financement avec taux d'intérêt.

Au Maroc, une population de plus en plus importante couvre ses besoins en matière de logement et de consommation en recourant à des crédits bancaires classiques. La croissance des crédits aux ménages a enregistré, ces derniers temps, une progression à deux chiffres et représentent plus de 30 % du total crédit bancaire.

Même en France la demande de produits islamiques reste faible malgré une communauté musulmane importante dont l'origine est justement maghrébine.

2- Facteur historique : le modèle de la banque conventionnelle s'est imposé historiquement et resté bien ancré compte tenu des relations étroites sur le plan politique et économique entre les pays de la région et des pays européens.

3 –La population de la région n'est pas très imprégnée de la finance de manière générale et cela pourrait expliquer le peu d'intérêt pour les produits islamiques :

Par exemple au Maroc, le taux de bancarisation est à peine de 30%.

4- Facteur d'ordre politique : les autorités maghrébines n'ont pas encouragé la Finance Islamique et leurs priorités étaient portées davantage sur l'assainissement des institutions financières existantes.

5- Coût élevé des produits islamiques : en raison de la nature même des produits et parfois de la fiscalité, la clientèle de manière générale n'accepte pas de payer un produit islamique plus cher pour la seule raison que le produit est conforme aux principes de la charia.

Toutefois, il est constaté ces derniers temps, un intérêt plus prononcé pour les produits islamiques qui permettrait de penser que leur développement présenterait de bonnes perspectives :

1- Le sujet fait l'objet de débats animés au niveau du parlement et des médias et retient l'intérêt d'une partie de la population.

2- les banques s'organisent pour gagner des parts de marché dans le Low Income Banking (LIB) dans un contexte concurrentiel assez vif. Au Maroc par exemple, à l'initiative de la banque centrale, le système bancaire s'est engagé à atteindre un objectif de bancarisation de 40 % sur les trois années à venir. A ce titre, la finance islamique pourrait constituer un moyen d'assurer la différenciation stratégique des banques

3- compte tenu de la faiblesse du taux d'inclusion financière dans la région maghrébine, la demande potentielle pourrait porter tant sur les produits financiers classiques que sur les services financiers compatibles avec la charia.

4- l'évolution de la réglementation : Au Maroc, les contraintes fiscales limitent le développement de la Finance Islamique. Toutefois, l'administration fiscale montre plus de compréhension et prévoit, au titre de l'année 2009, la suppression de la double imposition en matière de droits d'enregistrement pour le produit Mourabaha.

Bank Al-Maghrib est entrain d'examiner la mise en place d'autres produits islamiques avec les autorités chargées de superviser les marchés de capitaux et les assurances.

5- Les besoins importants en capitaux de la région pour financer son développement économique notamment dans les domaines de l'infrastructure, du tourisme et de l'immobilier.

Ces trois secteurs sont particulièrement attrayants du point de vue de la FI, du fait que l'un des principes de cette finance considère que toute activité de financement conforme à la règle de la charia doit être adossée à un actif sous-jacent tangible.

En dépit de la crise financière internationale et la baisse des prix du pétrole, l'émergence de la Finance islamique au Maghreb pourrait avoir un effet catalyseur pour capter les liquidités en provenance des pays du golfe dans un contexte où certains pays de la région ont exprimé leur intention de développer des places financières internationales (Tunisie et Maroc).

6- Une grande partie des Dépôts de la clientèle au niveau des banques sont non rémunérés et pourraient être éligibles au financement des produits islamiques.

Le modèle de développement de la Finance Islamique au Maroc ne devrait pas passer nécessairement par l'installation de banques islamiques.

Le modèle de la banque conventionnelle a fait ses preuves et intègre la distribution des produits islamiques, le cas échéant avec des partenaires ayant une expérience et une réputation en la matière.

D'ailleurs, les agréments donnés, de par la loi bancaire, portent sur l'exercice de l'activité de banque universelle sur la base de critères bien définis et publics.

J'estime que la FI pourrait se développer dans le cadre du modèle existant en cherchant des synergies entre les produits classiques et les produits islamiques pour mieux servir la clientèle.

Dans tous les cas, les autorités bancaires sont prêtes à soutenir toute action visant l'innovation financière permettant d'élargir l'accès aux services financiers dans un cadre sécurisé.